



CONSEIL DE QUARTIER no 7 SECTEUR LEMOINE – BAIE-CARRIÈRE

*COMPTE RENDU de la séance du conseil de quartier n°7, secteur Lemoine – Baie Carrière tenue le 18 janvier 2023
à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Val-d'Or.*

PRÉSENCES

Mme Lisyane Morin, conseillère municipale du district no. 7 et présidente du conseil de quartier
M. Achille Duranceau, conseiller de quartier
M. Albert Couture, conseiller de quartier
M. Camil St-Hilaire, conseiller de quartier
M. Régis Côté, conseiller de quartier
M. Roger Morissette, conseiller de quartier
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications

ABSENTS

Mme Frédérique Cornellier, conseillère de quartier

Invités :

Éric Hébert, directeur, service Sécurité incendie
Mathieu Latulippe, chef des opérations Sécurité civile

ASSISTANCE : 3 personnes

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Mme Lisyane Morin, présidente du conseil de quartier, souhaite la bienvenue aux gens présents. Elle procède ensuite à l'ouverture de l'assemblée. Il est 19 h 03.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente effectue la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Albert Couture, de l'adopter tout en laissant le point *Affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution # 2023-01-01

3. Lecture, suivis et adoption du compte rendu de l'assemblée du 18 octobre 2022

La présidente effectue une lecture rapide du compte rendu de la dernière rencontre. Elle propose de réaliser les suivis des différents points de la dernière rencontre au fur et à mesure :

- a) **Jeu libre / rue Chaud-Bois** : La demande doit être approuvée au Comité consultatif de circulation (C.C.C.), puis une trousse sera remise au citoyen qui a initié la demande, afin qu'il puisse collecter des signatures.
- b) **Gravière Norascon** : Il n'y a pas encore eu de décision prise par les ministères touchés. La période de consultation est terminée.
- c) **Reconnaissance des organismes** : La période de dépôt est terminée. L'analyse des projets se réalisera en janvier, et les réponses seront données en février. Contrairement aux années passées, l'information sera rendue publique.

- d) **Hydrolux** : La compagnie est en pourparlers, mais il n’y a pas eu de précisions au conseil municipal sur le lieu où elle veut s’installer.
- e) **Rues Lefebvre/Louise-Lemay** : La demande a été envoyée au C.C.C., mais n’a pas encore été abordée, car il y avait plusieurs sujets à traiter. Mme Morin doute que des trottoirs pourront être faits, car ce secteur n’est pas conçu comme tel.
- f) **Petite pente** : Le commentaire a été envoyé au Comité consultatif en environnement (C.C.E.) et celui d’urbanisme (C.C.U.), car le plan d’urbanisme est en révision.
- g) **Patinoire** : La demande a été soumise au service Sports plein air, mais on obtiendra probablement des réponses en même temps que pour la petite pente.
- h) **Déchets sur la route** : Il avait été demandé de trouver des solutions pour réduire les déchets aux abords de la route. Malheureusement, on est plus limités, car l’affichage ne peut être installé à tous les 100 pieds et que l’ajout de poubelles est aussi restreint en raison du trajet de la MRC pour les collectes.
- i) **Études environnementales** : La demande de Mme Cornellier à l’effet que la Ville dépose des études environnementales chaque fois qu’un projet d’envergure se développe a été transmise au C.C.E.

Il est proposé par M. Achille Duranceau d’adopter le compte rendu de la dernière assemblée.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Résolution # 2023-01-02

4. Intervenants invités

a) **Plan d’urgence pour les produits dangereux (Service sécurité incendie) :**

M. Éric Hébert, directeur du service Sécurité incendie, nous entretient sur le règlement en matières dangereuses, puis son collègue, M. Mathieu Latulippe, chef des opérations – sécurité civile, sur celui concernant les feux d’artifices.

Présentation du règlement en matières dangereuses

La rédaction de ce règlement s’est réalisée en 2014 avec l’établissement de plusieurs entreprises dans le quartier industriel. Le règlement a été testé au niveau juridique et est entrée en application en 2018. Nous sommes la première ville au Québec à mettre en place ce type de règlement. Le service de Sécurité incendie voulait avoir l’inventaire des matières dangereuses sur son territoire tout en sachant ce qui se passait sur le terrain pour mieux intervenir. Toutefois, seulement les grandes quantités ont été répertoriées, car elles ont plus d’impacts sur les opérations. Une fois le règlement adopté, un plan d’urgence a été mis en place et celui-ci fut expliqué aux entreprises. Des exercices réels d’évacuation ou des mises en situation ont eu lieu.

Le service de Sécurité incendie de la Ville a remarqué des changements positifs depuis l’adoption du règlement :

- Ce sont maintenant les entreprises qui appellent pour s’assurer d’être conformes;
- Les mesures d’atténuation peuvent être proposées par le service;
- Les compagnies qui désirent s’installer à Val-d’Or sont pris en charge avant l’émission des permis;
- Dès qu’un projet comporte des risques, le chef aux opérations doit l’évaluer. Les correctifs sont apportés par les entreprises selon les exigences. En effet, personne ne veut encourir le risque d’être non conforme.
- Le règlement comporte des objectifs annuels sur lesquels le service de Sécurité incendie se base pour faire de la prévention, bien qu’on ne puisse prévoir toutes les situations. Notamment, des visites dans les commerces sont réalisées et des interventions faites au besoin.

Le seul moment où le règlement n’est pas valide, c’est lorsque les matières dangereuses circulent, soit sur la route ou dans le réseau ferroviaire. C’est partout ainsi dans la province et au Canada. Cependant, M. Hébert tient à préciser que des pressions sont faites au niveau provincial pour avoir accès à ses informations. Les pompiers interviennent tout de même lors d’accidents sur la 117.

Le règlement en place semble bien fonctionné. Il est aussi souhaité qu'un tel règlement soit établi au niveau de la MRC pour faciliter les opérations.

Feux d'artifices / refonte du règlement

M. Latulippe, qui a la charge de ce dossier, prend la parole pour les prochaines minutes. Il explique que le règlement sur les feux d'artifices a dû être adapté en fonction de la réalité d'aujourd'hui. Le règlement prévoit notamment qu'il faut avoir une certaine grandeur de terrain pour allumer des feux d'artifices. Cependant, pour ce qui est de la nuisance et le bruit occasionnés par ses activités, ces problèmes relèvent de la Sûreté du Québec. Les constats sont remis par les policiers.

Quand on parle de feux d'artifices, ce ne sont pas les gens qualifiés pour les allumer qui sont à blâmer; le tout est généralement réalisé dans les règles de l'art et un permis est requis pour les professionnels.

Le problème concerne certaines personnes, des amateurs, qui allument les feux d'artifices à des heures et en des lieux interdits. Une approche directe a été faite par les pompiers auprès de ces personnes pour tenter de les sensibiliser aux dangers. Puisque ces personnes ne liront pas le règlement, il a été pensé d'installer une affichette directement dans les dépanneurs et les lieux de vente libre.

Aurait-on dû bannir les feux d'artifices? Ce n'était pas le but de punir tout le monde à cause des personnes malfaisantes. Il importe toutefois pour les citoyens de se renseigner et de s'assurer d'être conforme avant de faire quoi que ce soit. Il faut aussi faire attention de ne pas nuire à ses voisins.

En somme, Mme Morin explique que la recommandation de sécurité a été acceptée par le conseil de ville, mais qu'en ce qui concerne la nuisance, c'est plus difficile. Les secteurs urbains et ruraux vivent une situation différente, par exemple, alors qu'un règlement doit être rédigé uniformément.

Pétards / Parc Belvédère

Une autre problématique rencontrée consiste en les jeunes qui font sauter des pétards au parc Belvédère. Pour enfin remédier à la situation, Mme Morin explique qu'il faut que les citoyens dénoncent les jeunes malfaisants et les prennent sur le fait.

La mission élargie du service de Sécurité incendie

M. Hébert rappelle que la mission du service de Sécurité incendie est de prévenir les pertes de vie avant de sauver des vies. Sur 509 appels reçus en 2022, 10% étaient liés à des incendies. La plupart des interventions sont de la prévention, de l'information, du sauvetage et de la désincarnation. Voici ce qui explique la présence des pompiers dans plusieurs activités. L'objectif est de joindre plus de gens possible, en collaboration avec Sûreté du Québec.

Finalement, un rapport des activités qui répertorie tous les risques est présenté au conseil de ville chaque année.

5. Points d'information et de discussion

- a) **Hébergement touristique – location de chalet** : Avec la nouvelle Loi sur l'hébergement touristique, le conseil municipal doit statuer sur la location des chalets de moins de 30 jours (Airbnb), la location de plus

31 jours étant administrée par la Régie du logement. À noter que la location de chalets de moins de 30 jours est actuellement une pratique illégale à Val-d'Or.

La Ville a la volonté d'entendre les gens qui habitent dans le secteur villégiature pour voir ce qu'ils pensent du sujet. Une fois que cette discussion aura eu lieu, on adoptera le règlement sur l'hébergement touristique, tout en déterminant si la location de chambres moins de 30 jours sera permise.

Si les citoyens ont des commentaires ou des suggestions, Mme Morin les prie de communiquer auprès d'elle. M. Morissette demande s'il ne serait pas possible d'accepter de le faire temporairement, mais Mme Morin avise que le conseil souhaite une prise de position. Pour sa part, M. St-Hilaire propose de ratisser plus large et de n'intervenir que si des problématiques se présentent, un peu comme pour les feux d'artifices.

b) Actions hivernales

Hiver en fête

Le lancement d'Hiver en fête aura lieu prochainement. Mme Morin invite les gens à vérifier dans les médias pour plus d'informations.

Petite pente / consultation

La consultation, qui débutera en février, se fera en ligne, et sur le site de la petite pente, pendant un mois et demi. La Ville souhaite par cette consultation citoyenne entendre les groupes scolaires, les gens du quartier, et se faire une idée de la ville au complet.

Certains voudraient faire un événement à la petite pente pour mousser la consultation. Il existe un budget de quartier. Le SSPA est ouvert à l'idée.

M. Morissette demande si une évaluation a été faite pour reconstruire toutes les installations de la petite pente. Mme Morin explique que par la consultation, la Ville souhaite partir d'une page blanche pour avoir les commentaires de tout le monde et explorer différentes avenues. Des subventions sont disponibles pour les projets de sports et plein air. Il importe de se faire une tête et de savoir ce que l'on veut déposer le temps venu.

Une citoyenne demande si l'achalandage de la Petite pente est analysé. Mme Morin confirme que nous avons les statistiques. Par exemple, elle informe que chaque école vient au moins une fois par hiver. La citoyenne est d'avis qu'avec un bon mont de pente et des heures d'ouverture plus larges, nous serions en affaires. Elle demande le budget annuel pour la Petite pente. Mme Morin n'a pas cette information sur place, elle vérifiera cette information.

Mme Morin explique l'inconvénient d'avoir trois pistes; en fait, on a le même niveau d'obligation de sécurité que le Mont-Vidéo, mais la Petite pente n'est pas équipée comme telle. Pour cette raison, d'avoir deux pistes permettrait d'avoir plus de latitude. C'est une piste parmi tant d'autres.

c) Grandes lignes du budget :

Tout a été diffusé sur le site web. S'il subsiste des questions, Mme Morin invite les gens à lui écrire ou à l'appeler.

d) Budget du quartier :

Mme Morin annonce que le budget de quartier de cette année sera de 3 000 \$. Elle rappelle aux citoyens qu'ils doivent mettre la main à la pâte dans ces projets, la Ville fournit le montant. Les citoyens peuvent écrire un courriel sur le projet souhaité. Mme Morin rappelle qu'en 2021, l'argent avait été donné pour le petit passage piétonnier Ladouceur/Louise Lemay.

Pour ce qui est des sommes restantes, voici ce qui est proposé :

- 2022 : dépôt de projet avant Noël par Mme Josée Germain; la somme de 2 000 \$ est réservée pour installer les arbres selon le plan défini à préciser. Si des citoyens souhaitent participer à la réalisation de ce projet, simplement me contacter.
- 2023 : une fête de quartier à la Petite pente pour mousser la consultation et une activité d'Halloween a été soulevé lors des derniers conseils. Il ne manque qu'une personne pour prendre en charge ces projets.
- L'objectif est d'en faire profiter les gens du quartier; peut-être réaliser une activité avec Kinawit.

Au terme des discussions, il est proposé par M. Achille Duranceau, secondé par M. Camil St-Hilaire, de consacrer 2000 \$ au projet de plantation d'arbres du budget de 2022. De même, les conseillers de quartier proposent d'offrir 500 \$ pour organiser la fête de quartier à la Petite pente, et un 500 \$ additionnel pour l'activité d'Halloween, les sommes qui seront imputées au budget 2023 et qui pourraient être bonifiées selon le besoin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution # 2023-01-03

6. Affaires nouvelles / Questions et interventions du public

- a) Chemin Baie-Carrière / Réparation du chemin :** M. Duranceau mentionne qu'un tronçon du Chemin Baie-Carrière est cabossé, été comme hiver. Il demande qu'un tracteur nettoie le tout. Il y a aussi la possibilité de faire de l'élagage pour offrir une meilleure visibilité. Mme Morin, qui doit rencontrer le nouveau directeur des Travaux publics, en discutera. Également, M. Duranceau parle que sur le chemin des Scouts, là où il y a interdiction de stationnement, les gens le font malgré tout. M. Duranceau et Mme Morin se rendront sur place pour constater le problème.
- b) Suggestion / Collecte des matières résiduelles :** Il y a eu des retards répétés dans la collecte de matières résiduelles à Val-d'Or depuis la réorganisation de ce service par la MRC de la Vallée-de-l'Or avant les fêtes. Dû à un manque de publicité, les citoyens ne savaient plus le jour de la collecte. M. Côté propose une solution : mettre en place un système d'interrogation par code postal sur le site web de la MRC pour permettre de savoir quelle journée la collecte a lieu à une adresse donnée. Mme Morin soumettra cette idée à la MRC. – Quelques jours plus tard, la MRC a mis en place cette option : <https://bondebarras.mrcvo.qc.ca/jour-de-collecte/?fbclid=IwAR3bfH14i9PTWAbiy1FLatnKQILclxdT3tEDnduwim46EX6jMBxfB4jy6bg>
- c) Budget / Déneigement :** M. Morissette demande si le budget de déneigement a été coupé. Mme Morin explique que durant le temps des Fêtes, il manquait plusieurs employés. Elle rappelle que la Ville est toujours à la recherche de candidatures. Également elle précise que certains secteurs sont déneigés par des contracteurs et avec eux la qualité n'a pas toujours été au rendez-vous. Certains citoyens mentionnent que pour eux le déneigement lors de la tempête a été bien fait.

- d) **Château Marie-Ève / Avancement des travaux** : L'on demande ce qui se passe avec les montants demandés à la Ville. Mme Morin explique que les argents investis par la Ville à ce projet l'ont été auparavant, et qu'il n'y en a pas eu de nouveau investissement de la Ville. La construction étant presque terminée, il ne resterait que l'ameublement à finir pour une ouverture prochaine.
- e) **Pétition centre-ville / Stationnement** : M. Morissette demande ce que la Ville fera avec la pétition. Mme Morin explique qu'un pourcentage de votes est habituellement requis pour faire avorter un projet lors d'un changement de zonage par exemple. Cela ne s'applique pas au projet du centre-ville. D'autant plus que la pétition est arrivée en décembre et que la décision avait été prise en juin. Tout le matériel est actuellement en processus d'achat. Mme Morin rappelle que le conseil de ville est en faveur et a voté pour. Assurément, un tel réaménagement de l'espace entraînera des répercussions positives. Il est aussi documenté que les parallèles sont plus sécuritaires pour les piétons et les véhicules. Mme Morin comprend que les opinions partagées soient partagées, mais ce qui s'en vient est selon elle pour le mieux.
- f) **Déneigement centre-ville / Bornes étroites** : Le déneigement entre les bornes de la première section doit se déneiger à bras. Dans les prochaines phases, ce qui ne fonctionne pas sera corrigé pour plus d'efficacité.
- g) **Demande d'information / Lien avec les industries minières** : Une citoyenne aimerait que la Ville de Val-d'Or diffuse de l'information sur l'industrie minière. Mme Morin explique que chaque service a des informations, mais que celles-ci ne sont pas diffusées. Mme Morin vérifiera auprès du conseiller responsable du dossier de l'environnement (Benjamin Turcotte) ce qui peut être fait et communiquera avec elle. Elle prend les coordonnées de la citoyenne.
- h) **Développement / Sud de la rue Roy** : La vente des terrains avance dans ce secteur : 3 ou 4 terrains sont vendus. La Corporation d'habitation de Val-d'Or débutera la construction des jumelés, à surveiller.
- i) **Bénévolat / Déneigement** : M. St-Hilaire rapporte qu'il avait déjà offert ses services bénévoles à la Ville pour faire de l'entretien des pistes de ski de fond, mais que sa demande avait été refusée. Il demande si le règlement sur le bénévolat pourrait être révisé. Il s'était même dit prêt à signer une décharge pour pouvoir faire du bénévolat, mais le service des R-H aurait refusé en raison des syndicats, notamment, alors qu'il y a une forte pénurie de main d'œuvre. Serait-ce possible de faire signer aux personnes intéressées à faire du bénévolat de signer un contrat d'entente, comme cela se ferait dans d'autres municipalités.
- j) **Musique / Patinoire Bleu Blanc Bouge** : À la demande de M. St-Hilaire, Mme Morin vérifiera s'il est possible de faire jouer de la musique à la patinoire, puisque celle-ci semble munie de haut-parleurs.
- k) **Accès libre / Forêt récréative** : Autre sujet amené par monsieur, depuis que la Forêt récréative est ouverte aux 0-17 ans, il lui a semblé que les entrées ne sont pas gérées. Beaucoup monde ne paient pas l'accès, ceux qui marchent ou font de la raquette. Il aimerait que soit proposé que ceux qui pratiquent ces activités n'aient pas à payer, puisqu'il n'y a aucun entretien lié à ses activités et pour éviter que certaines personnes paient et d'autres non. Il propose également d'avoir des patrouilleurs bénévoles sur place pour sensibiliser les gens. Ces idées seront soumises au service Sports et plein Air.

7. Date de la prochaine assemblée

Après discussion, il est décidé que les prochaines rencontres du conseil auront lieu une par saison, soit en mars, en juin et à la fin septembre. La date de la prochaine rencontre est fixée pour le 22 mars 2023.

8. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Régis Côté de lever la rencontre à 21 h 13.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution # 2023-01-04

CHANTAL GAIGNARD
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE